PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION NATURE ET PATRIMOINE DU VAL D'AIRE DU 21 MARS 2017 À L'AULA DE L'ÉCOLE DE CONFIGNON

En présence de 22 membres sur 93
Excusée : Mme Isabelle Eder , association Val d'Aire

Mot de bienvenue :
Monsieur Dominique VUAGNAT, président, ouvre officiellement la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il remercie les autorités de Confignon et le concierge de l'école pour la mise à disposition de l'aula de l'école primaire.

Scrutateurs : Jacques Roulet et Thierry de Haan

Adoption du PV de l'assemblée générale 2016 :
Le PV du 12 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

Rapport du président :
Dominique vuagnat remercie tout dabord le comité pour le partage des tâches qui permet à notre association d'être plus efficace

Rapport d'activité :

- **Concours photo**
  Le concours de photographies organisé par l'ANPVA en 2016 sur le thème « le vallon de l'Aire » a remporté un joli succès : nous avons reçu 143 photos de 51 photographes.

  Il y avait 3 catégories : enfants jusqu'à 12 ans révolus ; adolescents jusqu'à 17 ans révolus ; adultes. Un jury composé d'amateurs et de professionnels s'est réuni pour choisir les 3 premiers prix de chaque catégorie.

  Grâce à l'apport de nos sponsors nous avons pu mettre en place une palette de prix très intéressante :

  Commune d'Onex
  Commune de Plan-les-Ouates
  Commune de confignon
  Domaine du Clos de la Donzelle
  Kevanto at home (Traiteur)
  Expodesign

  Un vernissage a été organisé à la mairie de Confignon le 7 octobre, lors duquel les prix ont été remis et les photos exposées.

  Il y a eu ensuite une exposition des photos à la mairie de Bernex, puis une dernière à Plan-les-Ouates. Les 10 meilleures photos de chaque catégorie étaient encadrées pour les expositions ; les autres photos passaient en boucle sur un écran. Toutes les photos ont ainsi pu être montrées.

  Une belle expérience à renouveler sans doute.

- **Dossier Cherpines**
  Il y a eu e Réunion de jeudi 16 mars soir organisée par l'Office cantonal de l'urbanisme à l'intention des associations concernant les Cherpines.

  Population actuelle Bernex-Confignon-PLO-Perly = 28'000 hab.; avec les Cherpines: 42'500 hab.

  La présentation faite nous a confirmé que la densification est actée par le canton, nous n'y pouvons plus rien (je leur ai fait mon commentaire à ce sujet en disant le mépris intolérable des autorités cantonales pour les populations de nos 5 communes qui ont votées contre le déclassement). La densification sera comprise entre 1.16 et 1.26. Ils se rendent compte qu'ils n'arrivent pas aux 1.3 qu'ils souhaitaient (sachant que 1.0 correspond à 3'000 logements). Ils renoncent aux 2 tours de 25 étages. Les immeubles auront entre 3 et 9 étages.

  Concernant la circulation: en plus du tram et de la 3ème voie autoroutière, ils ont la ferme intention de construire leur téléphérique avec une mise en service en 2025. Et je me dis que ce n'est peut-être pas si mal, dans la mesure où cela supprimera beaucoup de circulation; le trajet du téléphérique n'est pas complètement défini mais passera au-dessus des zones vertes en évitant les maison, sans doute au-dessus de la tranchée d'autoroute; il y aura aussi une gare du CEVA avec mise en service en 2021.Le pont de la Praletta sera réserver au bus qui fera le lien entre les Cherpines et Confignon. Ils ont l'intention de fermer le pont des Marais aux voitures.

  Le 6 avril: accord communes canton
  juin: information publique
  1er semestre 2018: enquête publique

- **Dossier zones réservées**
  Les procédures d'opposition au projet des zones réservées ont été publiées dans la FAO le 14 février 2017 et le délai de recours était fixé au 16 mars 2017. Il s'agit de 4 zones :

  http://ge.ch/amenagement/zr-pinchat
  http://ge.ch/amenagement/zr-pierre-longue
  http://ge.ch/amenagement/zr-route-de-chancy
  http://ge.ch/amenagement/zr-route-de-drize

  Une procédure de zone réservée supplémentaire a été publiée le 8 mars 2017 dans la FAO, avec délai de recours au 6 avril 2017, il s'agit de

  http://ge.ch/amenagement/zr-chemin-jacques-philibert-de-sauvage à Vernier

  Plusieurs associations (CGI, Pic-vert, ANPVA) ainsi qu'un regroupement de propriétaire représenté par Mme Catherine Bugnon ont réagi et permis à chaque propriétaire de se faire une idée de ces zones réservées et de préparer leurs oppositions (nous espérons que chaque propriétaire a eu la possibilité de l'envoyer en recommandé).

  Pour notre part, nous avons proposé le 5 mars 2017, à nos membres une lettre type établie avec l'aide de l'association Pic-Vert dont nous sommes membres partenaire.

Concernant ce sujet, si vous souhaitez des informations complètes, je vous conseille la brochure informative publiée par l'association Fillion, l'association des intérêts de Pinchat et de l'association Pic-Vert Assprop que vous trouverez sur le site de ce dernier

http://geneve.assprop.ch/zones-reservees/

Aujourd'hui ces procédures sont en mains du Grand Conseil qui devra statuer sur les oppositions, en principe dans un délai de 60 jours, le cas échéant le modifie et l'adopte.Il a également la possibilité, en cas de modification de ce dernier, de rouvrir tout ou partie de la procédure.

Enfin, selon les décisions prises, nous aurons la possibilité de faire recours auprès de la Chambre administrative de la Cour de Justice (pour les personnes ayant fait opposition).

Si vous souhaitez le détail de la procédure administrative, vous trouverez un organigramme sur le site de l'aménagement du territoire

http://ge.ch/amenagement/procedures

- **Trafic routier**
  Le chemin Sur-le-Beau débute au chemin de Narly, à proximité de l'école Steiner pour déboucher sur la route du Grand-Lancy au niveau des feux placés au carrefour du chemin du Pont-du-Centenaire.
  Il est partagé par les communes de Confignon et d'Onex avec une particularité supplémentaire, à savoir un tronçon médian ayant le statut de chemin privé.
  Les sorties des propriétés sur celui-ci bénéficient d'une visibilité très limitée.
  Par ailleurs son gabarit est étroit rendant le croisement difficile et les portions rectilignes incitent à la vitesse.
  Il est soumis à une limitation de circulation aux seuls riverains ainsi qu'au vélos et cyclomoteurs.
  Malheureusement cette réglementation est systématiquement ignorée par de nombreux motorisés ayant découvert un raccourci bien pratique et montrant bien souvent peu d'égards pour les piétons et cyclistes.

  SITUATION ACTUELLE
  Les premières sollicitations régulières en vue d'assurer la sécurité des usagers datent de 15 ans déjà et, à ce jour, sans aucun effet les communes et le département se "renvoyant la balle".
  Seule la commune de Confignon a fini par prendre le problème au sérieux et engagé des démarches en vue d'une solution efficiente.
  Au printemps dernier, des relevés de trafic ont été effectués pendant 2 semaines.
  Ceux-ci mettent en évidence des pics de circulation en début de matinée et en fin de journée démontrant, s'il le fallait encore, l'usage systématique du chemin par des pendulaires.
  En décembre dernier, j'ai participé à une séance initiée par Mme Jay, Conseillère Administrative en charge de ce problème et réunissant un représentant du DETA (Département de l'Environnement, des Transports et de l'Agriculture) ainsi que le secrétaire communal adjoint.
  Il en est ressorti un certain nombre d'options et actions étalées dans le temps qui sont :

1 **Fermeture du chemin côté chemin de Narly** (base proposition ANPVA)
Avantage : le chemin conserverait 2 issues, hormis l'actuelle sur la route du Grand-Lancy, l'autre par le chemin des Etroubles qui se substituerait à celle condamnée avec ce projet. Ceci semble poser un problème légal dont s'occupent actuellement les juristes du département.

2 **Opération "coup de poing"** des polices municipales : plusieurs jours consécutifs et plusieurs périodes distinctes pour un réel effet dissuasif.
Puis nouveau comptage du flux pour en quantifier l'effet.

3 **Pose provisoire d'obstacles** destinés à modérer la vitesse en vue d'une solution définitive si cette solution s'avère positive.

4 **Mise en sens unique** du chemin (direction à définir en fonction des flux).

L'objectif souhaité étant de minimiser les contraintes pour les riverains en fonction du sens majoritairement utilisé par ceux-ci.

SUITES
Mme Jay (CA Confignon) a organisé, d'entente avec les polices municipales, 2 contrôles de 3 jours, l'un début mars l'autre début avril.
La première opération a eu lieu il y a 2 semaines et dont les résultats ne me sont pas connus.
L'ANPVA va suivre de près les engagements pris lors de la séance de décembre dernier et ne manquera pas de vous en tenir informés.

Rapport du trésorier :
L'exercice financier 2016 boucle avec un résultat équilibré, à savoir 34.85 CHF alors que le solde bénéficiaire était de 755.30 CHF en 2015.

Les charges excédentaires de cet exercice sont dues aux frais engagés pour le concours photo 2016 (promotion (flyers), cadres photos, prix, vernissage, expositions).

Ces frais ont pu être contenus grâce à l'apport de divers sponsors (voir rapport du président).
Sur demande, je suis en mesure de vous en présenter le détail comptable..

Total des revenus : 2'800.00 CHF
Total des charges : 2'765.15 CHF

Les points à relever particulièrement sont :

Membres : L'effectif de 2015 qui s'élevait à 97 membres a enregistré 4 exclusions (2 ans de cotisations impayées), une démission ainsi qu'un décès durant l'année écoulée.
L'effectif actuel se monte désormais à 91 personnes.

Revenus : Ils sont dus pour moitié environ aux cotisations des membres.
Approuvées lors de la dernière assemblée générale, celles-ci sont établies comme suit : Membre individuel 20 CHF, 2ème membre famille 10 CHF et gratuité à partir de la 3ème personne.
Les recettes qu'elles ont générées en 2016 s'élèvent à 1'500 CHF complétées par le sponsoring des communes de Plan-les-Ouates et de Confignon d'un montant total de 1'300 CHF affecté spécifiquement au concours photo 2016.

Charges : Les charges habituelles se limitent aux frais d'envois postaux, fournitures de bureau (consommables), frais AG, frais sur CCP ainsi qu'à ceux liés à notre site Internet. S'y sont ajoutées les charges exceptionnelles liées au concours photo précédemment mentionnées.
D'autre part, l'association étant reconnue par la commune de Confignon, la gratuité de la salle nous est accordée.
En conséquence, le montant des charges s'en trouve sensiblement réduit.

Avoirs : Au vu du résultat mentionné ci-avant, les avoirs de l'association passent de 5'013.75 CHF au 31.12.2015 à 5'048.60 CHF au 31.12.2016..

Rapport des vérificateurs :
M. Thierry de Haan, présente le rapport au nom des deux vérificateurs, M. Philippe Hayoz et lui-même (document en annexe).

Après avoir remercié le trésorier pour l'exactitude de son travail, il propose à l'assemblée d'accepter les comptes qui sont proposés et d'en donner décharge au comité pour la gestion de l'exercice 2015.

Approbation des rapports présentés :
Les rapports présentés sont adoptés à l'unanimité.

Fixation du montant de la cotisation annuelle :
Du fait de la situation financière de l'association M. Jean-Paul Ziegenhagen propose de maintenir le montant actuel des cotisations, à savoir :

Membre individuel CHF 20.00,
2ème membre famille CHF 10.00
gratuité à partir de la 3ème personne.
Le trésorier propose que les cotisations soient adressées par e-mail. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Élection des membres du comité :

Après l'élection des membres par acclamation, la répartition des tâches au sein du comité est la suivante :

Dominique Vuagnat, président
Michel MARTI, vice-président
Jean-Paul ZIEGENHAGEN, trésorier
Jacques TISSOT, secrétaire
Karine VUAGNAT, membre
Christian MARTI, membre
Philippine SCHMIDT, membre
Didier STADELMANN, membre
Denis Soulier, membre

Désignation des vérificateurs des comptes :
Monsieur Thierry DE HAAN et Monsieur HAYOZ restent en place

Propositions individuelles
Néant

Divers :
Michel Marti nous informe que la Fête des voisins aura lieu le vendredi 19 mai – Association Cerebral – Chemin Sur-le-Beau dès 18h45.

Dominique Vuagnat passe la parole à Monsieur Jacques Roulet qui présente le dossier relatif à la densification du secteur des Ormeaux et à l'élargissement du Pont du Centenaire. A ce sujet notre association souhaite rencontrer les représentants du conseil administratif de la ville d'Onex. Monsieur Sylvain Haldi, président du conseil municipal nous invite à envoyer une copie de notre correspondance au conseil municipal.

Dominique Vuagnat clôt l'assemblée à 20h45 en remerciant tous les membres présents et en les conviant à l'apéritif prévu après la présentation **"Prévention cambriolages, les bons gestes à avoir"**

Fait à Onex, le 20 juin 2017

Jacques Tissot, secrétaire

ANPVA

Rapport des vérificateurs des comptes de l'exercice 2016 à l'assemblée générale de l'ANPVA en mars 2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat que vous nous avez confié, nous avons procédé au contrôle des comptes de l'Association Nature et Patrimoine du Val d'Aire pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Après avoir pointé par sondage les écritures, nous pouvons déclarer que les chiffres sont conformes à la réalité et que les livres sont tenus avec exactitude.

Le résultat de l'exercice se monte à 34.85 CHF, les recettes s'élevant à 2'800.00 CHF et les dépenses à 2'765.15 CHF.
Ce montant vient en accroissement des avoirs de l'association qui s'élèvent à 5'048.60 CHF au 31 décembre 2016.
Nous reproduisons ces comptes en annexe au présent rapport.

Sur la base de notre examen, nous vous proposons d'accepter les comptes qui vous sont présentés et de donner décharge à votre comité pour la gestion de l'exercice 2016.

Confignon, le 3 mars 2017

Les vérificateurs des comptes

Philippe Hayoz

Thierry de Haan

ANPVA

Livre de comptes 2016

PIECE No	DATE	LIBELLE	DEBIT	CREDIT	SOLDE
	01.01.2016	Etat CCP au début de l'exercice (report 31.12.2015)			5'013,75
1	04.01.2016	Subvention Plan-les-Ouates (concours photo)		1'000,00	6'013,75
2	21.01.2016	Envoi des cotisations, frais d'impression	93,40		5'920,35
3	21.01.2016	Cotisation J-P. et C. Ziegenhagen		30,00	5'950,35
4	21.01.2016	Cotisation Philippine Schmidt		20,00	5'970,35
5	22.01.2016	Cotisation P. et K. Weyrich		30,00	6'000,35
6	25.01.2016	Cotisation M. Andany et S. Arthers		30,00	6'030,35
7	25.01.2016	Cotisation D. et L. Soulier		30,00	6'060,35
8	25.01.2016	Cotisation famille Tissot		30,00	6'090,35
9	26.01.2016	Cotisation Zora Masé		20,00	6'110,35
10	27.01.2016	Cotisation Ph. et M-T. Hayoz		30,00	6'140,35
11	27.01.2016	Cotisation Evelyne Gaille		20,00	6'160,35
12	27.01.2016	Cotisation Reynald Prod'hom		20,00	6'180,35
13	27.01.2016	Cotisation M. et D. Marti		30,00	6'210,35
14	27.01.2016	Cotisation M. Maître et H. Bonadio		30,00	6'240,35
15	27.01.2016	Cotisation Christian Noelting		20,00	6'260,35
16	28.01.2016	Cotisation Catherine Bugnon		20,00	6'280,35
17	28.01.2016	Cotisation Hans-Peter Riedo		20,00	6'300,35
18	29.01.2016	Cotisation Margareth Robert-Tissot		20,00	6'320,35
19	29.01.2016	Cotisation Ruth Leumann		20,00	6'340,35
20	29.01.2016	Cotisation Marc Girardin		20,00	6'360,35
21	29.01.2016	Cotisation Pierre Wellhauser		20,00	6'380,35
22	29.01.2016	Cotisation D. et K. Vuagnat		30,00	6'410,35
23	29.01.2016	Cotisation Th. Et M. Rousset-Bertherin		30,00	6'440,35
24	29.01.2016	Cotisation Y. et G. Michel		30,00	6'470,35
25	29.01.2016	Cotisation Claude Ravonel		20,00	6'490,35
26	29.01.2016	Cotisation Hélène Ithurbide		20,00	6'510,35
27	29.01.2016	Cotisation Maurice Battiaz		20,00	6'530,35
28	29.01.2016	Cotisation G. et M. Huguenin		30,00	6'560,35
29	31.01.2016	Frais de gestion du CCP	60,00		6'500,35
30	31.01.2016	Frais pour versements au guichet	6,00		6'494,35
31	01.02.2016	Cotisation famille Stadelmann		30,00	6'524,35
32	01.02.2016	Cotisation G. et C. Gerhart		30,00	6'554,35
33	01.02.2016	Cotisation Jean-Pierre Batardon		20,00	6'574,35
34	01.02.2016	Cotisation F. et L. Jaquerod		30,00	6'604,35
35	01.02.2016	Cotisation M. Baudino et L. Andre		30,00	6'634,35
36	01.02.2016	Cotisation Dominique Favrot		20,00	6'654,35
37	01.02.2016	Cotisation Olivier Taillard		20,00	6'674,35
38	01.02.2016	Cotisation famille De Haan		30,00	6'704,35
39	02.02.2016	Cotisation Gian Heim		20,00	6'724,35
40	02.02.2016	Cotisation Martine Bosson		20,00	6'744,35
41	02.02.2016	Cotisation Christiane Isler		20,00	6'764,35
42	02.02.2016	Cotisation Sara Rosaria Martin-Agri		20,00	6'784,35
43	02.02.2016	Cotisation G. et P. Lucchini		30,00	6'814,35
44	02.02.2016	Cotisation Marie-Claude Mayer		20,00	6'834,35
45	02.02.2016	Cotisation Caroline Brunel		20,00	6'854,35
46	04.02.2016	Cotisation E. et P. Vuagnat		30,00	6'884,35
47	05.02.2016	Cotisation M. et C. Marti		30,00	6'914,35
48	05.02.2016	Cotisation Hubert Gaille		20,00	6'934,35
49	08.02.2016	Cotisation Yvette Vuagnat		20,00	6'954,35
50	08.02.2016	Cotisation Lilli Schurch		20,00	6'974,35
51	08.02.2016	Cotisation Claude Nydegger		20,00	6'994,35
52	10.02.2016	Cotisation Marie-José Schmidt		20,00	7'014,35
53	15.02.2016	Partenariat Pic-Vert	50,00		6'964,35
54	15.02.2016	Cotisation François Philipp		20,00	6'984,35
55	15.02.2016	Cotisation Vincent Rey-Bellet		20,00	7'004,35
56	15.02.2016	Cotisation Elisabeth Hausermann		20,00	7'024,35
57	17.02.2016	Cotisation Paul Delay		20,00	7'044,35
58	18.02.2016	Cotisation Bertrand Jacot-Descombes		20,00	7'064,35
59	19.02.2016	Cotisation D. et M. Zellweger		30,00	7'094,35
60	22.02.2016	Partenariat ASC	30,00		7'064,35
61	22.02.2016	Cotisation Gilles Desplanches		20,00	7'084,35
62	24.02.2016	Frais site Internet	40,00		7'044,35
63	25.02.2016	Cotisation famille Berger		30,00	7'074,35
64	26.02.2016	Cotisation M-F. et E. Girardin		30,00	7'104,35
65	29.02.2016	Cotisation Suzanne Kathari Dumps		20,00	7'124,35
66	29.02.2016	Frais pour versements au guichet	4,50		7'119,85
67	07.03.2016	Cotisation N. et C. Michel		30,00	7'149,85
68	07.03.2016	Cotisation Pascale Badaf		20,00	7'169,85
69	30.03.2016	Cotisation Denise Cavillier		20,00	7'189,85

ANPVA

Livre de comptes 2016

70	31.03.2016	Frais pour versements au guichet	1,50		7'188,35
71	21.04.2016	Remboursement frais AG à Karine Vuagnat	46,40		7'141,95
72	22.04.2016	Remboursement frais postaux à Jacques Tissot	30,00		7'111,95
73	29.04.2016	Remboursement frais AG à Karine Vuagnat (complément)	42,35		7'069,60
74	29.04.2016	Remboursement frais divers	17,40		7'052,20
75	30.04.2016	Remboursement facture flyers à Christian Marti	189,00		6'863,20
76	02.05.2016	Facture A.A. Nuances (recommande flyers)	189,00		6'674,20
77	24.06.2016	Don Denise Cavillier		20,00	6'694,20
78	06.07.2016	Cotisation notre Dame des Champs		20,00	6'714,20
79	08.08.2016	Frais comité (achat Coop)	49,80		6'664,40
80	29.08.2016	Remboursement frais bureau (tampon, timbres) à J. Tissot	40,80		6'623,60
81	29.08.2016	Frais comité et impression (concours)	27,40		6'596,20
82	23.09.2016	Achat prix concours photo (avance sur CCP)	900,00		5'696,20
83	26.09.2016	Contribution mairie de Confignon au concours photo		300,00	5'996,20
84	12.10.2016	Facture traiteur Kevin Rapisardi	200,00		5'796,20
85	17.10.2016	Remboursement frais d'affranchissement à J. Tissot	19,00		5'777,20
86	20.10.2016	Remboursement frais expo concours photo à D. Vuagnat	389,80		5'387,40
87	29.11.2016	Remboursement frais expo concours photo à Ch. Marti	314,20		5'073,20
88	19.12.2016	Remboursement divers frais trésorier	24,60		5'048,60
89	31.12.2016	Bouclement (intérêts créditeurs)		0,00	5'048,60

	TOT. DEBIT	TOT. CREDIT	ETAT CCP
Situation au 31.12.2016	**2'765,15**	**2'800,00**	**5'048,60**
Bénéfice 2016		**34,85**	

Comptes approuvés Date :

Les vérificateurs